



Tromperie sur le statut a l'embauche.

Par **solvert77_old**, le **08/12/2007** à **09:48**

ayant repondu a une société qui recherchait des "directeurs de résidences", j'ai passé les différentes étapes du recrutement; entretiens, tests. ai participé a la formation interne pour ce poste. puis au dernier jour de la formation au moment de signer le contrat, le statut a "changé" puisque sur le contrat, le statut était devenu: "regisseur de residence". lorsque j'ai contesté, il m'a été repondu que si cela ne me convenait pas; je pouvais tres bien ne pas signer ce contrat et partir. il est a noter que j'avais préalablement demissionné de mon ancien poste entre temps...

je dois preciser que sur les annonces de recherche de l'entreprise; sur les courriers m'ayant été envoyés et sur la lettre confirmant mon embauche (convocation a la formation) il est bien écrit noir sur blanc: statut "directeur de residences"... (nous sommes 4 a avoir été recrutés en même temps donc même promo) et même tromperie....

ma question est la suivante, en quels termes juridiques cette manipulation est elle appelée; ou puis-je trouver des references et jurisprudences????

MERCI DE VOS PRECIEUX CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS..... ET BONNES FETES !!!!